



## PROBLEME DE SALAIRE PRIME AUGMENTATION

Par **gobert55**, le **20/06/2011** à **09:16**

madame monsieur bonjour cela fait maintenant 7 ans que je n'obtiens pas d'augmentation toujours comme réponse l'entreprise vat mal hors depuis mon patron m'a ajouté sur mon bulletin de salaire une fonction j'ai été embauché comme agent de maintenance et m'a ajouté technicien s.a.v de plus toutes les fins d'années depuis 11 ans nous avons une prime exceptionnelle et sans aucune explication cette année plus rien ect... je voudrais savoir quel sont mes droits je vous remercie d'avance de votre réponse veuillez agréer mes sincères salutations Gilbert DEHARBE

Par **P.M.**, le **20/06/2011** à **10:14**

Bonjour,

Tant que votre salaire est supérieur au SMIC et au minimum prévu à la Convention Collective applicable fonction de votre qualification, niveau et échelon, l'employeur n'a pas d'obligation de vous augmenter...

Pour la prime exceptionnelle, il faudrait connaître son mode de calcul, si elle était calculée suivant le même mode de calcul ou était toujours du même montant et si elle était versée à tout le personnel ou à un même groupe car puisque cela a été constant, l'employeur ne peut pas supprimer brusquement un tel usage même non prévu par la Convention Collective ou le contrat de travail sans respecter un certain formalisme...

Par **gobert55**, le **20/06/2011** à **18:08**

madame monsieur pour la prime exceptionnelle le montant n'était pas toujours le même il était constant tous les fins de mois de décembre et à tous le personnel mais pour ce qui est du mode de calcul je ne sais pas c'était en fonction de la tête de l'employé me semble-t-il et du salaire je vous remercie gilbert deharbe

Par **P.M.**, le **20/06/2011** à **18:13**

Donc, il semble que la prime n'ait pas les caractéristiques d'un usage et que l'employeur puisse

la supprimer...